

DELIBERATION
du Conseil Académique de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 09 Mai 2017

Délibération n°02 - 2017 relative au Champ de formation « Biologie, Agro-Sciences, Environnement »

VU le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1 III°),

Par délibération en date du 09 Mai 2017, le conseil académique approuve le champ de formation suivant : Biologie, Agro-Sciences, Environnement ainsi que les fiches architecture de l'offre de formation.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	80	Membres présents	31
Membres en exercice	81	Membres représentés	22
Majorité absolue	41		
Nombre de pouvoirs	22		

Décompte des suffrages

Votants	53	Pour	53	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 15-05-2017

Document mis en ligne le : 15-05-2017